

# ATOUT

# ÂGE Le Club

# Règlement

Janvier 2026



**Le Club**  
Avenue de Villemur  
77176 Nandy  
01 60 63 59 65 - 06 47 08 01 27  
[jeunesse@nandy.fr](mailto:jeunesse@nandy.fr)



## PERSONNES CONCERNÉES PAR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Le présent règlement est applicable à l'ensemble des usagers et adhérents des actions et activités organisées par le club 11/14 ans – 15/17 ans..**

Ce règlement intérieur a pour vocation de définir les règles et usages nécessaires au bon fonctionnement des activités et à la bonne organisation des actions menées au sein des différents sites du centre social de Nandy

## HORAIRES D'ACCUEIL ET ACCÈS AU CLUB

L'accès au Club Jeunes est réservé aux **jeunes âgés de 11 à 17 ans** (à partir du CM2), sous réserve de présenter un **PASS valide**. Deux séances d'essai sont autorisées avant l'adhésion définitive. Les horaires d'ouverture varient selon les périodes et les projets, avec des modifications possibles pour des raisons exceptionnelles (ex. : événements spéciaux, contraintes logistiques).

L'encadrement est assuré par des animateurs municipaux, responsables de la sécurité et du bon déroulement des activités.

Le Club ne dispose pas de vestiaires ni de casiers sécurisés.

Il est recommandé aux jeunes de ne pas apporter d'objets de valeur. Les effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'équipe d'animation veille à la sécurité des locaux et à la surveillance des jeunes pendant les temps d'accueil.

Tout incident doit être signalé immédiatement à un animateur.

**Délocalisation partielle** : Le Club se déplace à la **Maison des Familles les mardis (14h–18h) et jeudis (16h–18h)**.

<b>Le Club Jeunes</b>	<b>Horaires période scolaire</b>	<b>Horaires vacances scolaire</b>
Avenue de Villemur 77176 NANDY 01 60 63 59 65 jeunesse@nandy.fr	- Mercredi et vendredi 14h-18h - Jeudi 18h-20h et nocturne Samedi sur programme	- Du lundi au vendredi 14h-18h Modification selon programme

## ORGANISATION DES ACTIVITÉS

### DEUX TYPES D'ACCUEIL SONT PROPOSÉS

- **Activités sur inscription** (mercredis, jeudis, samedis, vacances)
  - **Horaires fixes et présence obligatoire** pour toute la séance (sauf dérogation parentale).
  - **Inscription obligatoire** en présentiel au Club (aucun enregistrement par mail ou téléphone).
  - **Places limitées** selon la capacité d'accueil, l'encadrement ou le matériel disponible.
- **Accueils ouverts**
  - L'accueil jeunes fonctionne sur le principe de l'accueil libre.
  - Les jeunes peuvent arriver et quitter la structure librement pendant les horaires d'ouverture, sous réserve de l'accord préalable des responsables légaux.
  - Un pointage des présences est effectué à l'arrivée et au départ.
  - L'équipe d'animation veille à la sécurité des jeunes présents au sein de la structure.
  - La responsabilité de la commune cesse lorsque le jeune quitte volontairement l'établissement.

## ADHÉSION AU CLUB, LE PASS ET TARIFS

### Pour devenir adhérent, il est obligatoire de :

- **Régler les frais d'adhésion** (montant fixé par décision municipale, cf. Annexe 1).
- **Fournir une fiche sanitaire de liaison** complétée.
- **Accepter le présent règlement, signé par un représentant légal** (uniquement un adulte dépositaire de l'autorité parentale).

Cette inscription doit se faire physiquement auprès de l'équipe du Club.

Cependant, en cas d'empêchement, prévenez-nous par téléphone (01 60 63 59 65 / 06 47 08 01 27) pour réserver votre place, puis confirmez sur place.

## VALIDITÉ DU PASS

- **Annuel : du 1<sup>er</sup> juillet au 3 juillet** de l'année suivante (environ – dernier vendredi de juin).
- **Demi-tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier** pour les adhésions en cours d'année. (exemple : «si tu t'inscris en janvier 2026, tu paies 8,50 € au lieu de 17 €).
- **Non remboursable** en cas de désistement ou de non-fréquentation.

## TARIFS 2025/2026 (cf. Annexe 1) :

- **PASS individuel** : 17 € (8,50 € à partir de janvier).
- **PASS familial (jusqu'à 4 adhésions)** : de 27 € à 36 € (13,50 € à 18 € à partir de janvier).
- **Adhésions supplémentaires** : 41 € (20,50 € à partir de janvier).

**Le PASS est obligatoire pour participer à toutes les activités** (accueil, ateliers, sorties, séjours), sauf pour les événements ponctuels ouverts à tous.

À savoir, **le Pass permet d'accéder à l'ensemble des activités d'Atout âge**, c'est à dire à l'ensemble des propositions organisées par Le Club, mais aussi la Ludothèque et la Maison des Familles.

## ACTIVITÉS

**Pour s'inscrire à une activité** (atelier, sortie, stage, séjour, événement ponctuel...), **il est obligatoire** :

- De venir s'inscrire au Club durant la période définie. **Aucune inscription possible par mail ou téléphone.**
- **D'avoir le PASS.**
- **De s'acquitter du règlement** d'une éventuelle participation aux frais (voir tarif annexe 1).

**Les activités sont ouvertes en fonction des places disponibles** selon la capacité d'accueil, de l'encadrement, et/ou du matériel disponible...

## Annulations :

- **Remboursement possible** uniquement si l'annulation est faite au minimum 3 jours avant la date de l'activité, **sur présentation du justificatif de paiement.**
- En cas d'**annulation ou report** par le Club, les usagers sont informés dans les meilleurs délais. **Un remboursement ou un avoir** peut alors être proposé.

## RÈGLES DE VIE ET SÉCURITÉ AU SEIN DES DIFFÉRENTES STRUCTURES DU CENTRE SOCIAL ATOUT ÂGE

Afin de garantir un cadre accueillant, respectueux et sécurisé pour tous, chaque jeune s'engage à respecter les règles suivantes.

### **On s'engage à :**

- Respecter les autres et le matériel.
- Participer positivement à la vie du groupe
- Signaler tout problème ou incident à un membre de l'équipe.

## ***Respect des personnes / Respect du matériel***

- Le comportement de chacun doit être respectueux, calme et attentif au bien-être et à la sécurité de tous.
- Toute forme de violence, de discrimination, de vol ou de dégradation est strictement interdite et pourra entraîner des sanctions.
- Une attitude et une tenue adaptées sont exigées pour participer aux activités et accéder aux espaces du club.

Le matériel mis à disposition doit être utilisé dans le respect des règles de sécurité.

Les jeunes peuvent être amenés à participer à l'installation et au rangement des espaces et du matériel, ces temps faisant partie intégrante des activités proposées.

## ***Hygiène et sécurité***

- Tout incident ou accident doit être signalé immédiatement à l'équipe ou à l'accueil.

### **Sont interdits :**

- Manger ou boire sans autorisation.
- Coller des affiches ou tout autre support sur les murs ou vitrages.
- Manipuler les équipements électriques ou de sécurité (extincteurs, systèmes de désenfumage, etc.).
- Accéder aux réserves ou à la cuisine sans autorisation.
- Filmer ou photographier d'autres participants sans leur accord.

## ***Droit à l'image***

Dans le cadre de ses actions de communication (site internet, supports imprimés, réseaux institutionnels), le centre social Atout âge peut être amené à utiliser des photographies prises lors des activités.

Les jeunes ou leurs responsables légaux peuvent refuser cette utilisation en le signalant sur la fiche sanitaire de liaison.

## **ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION**

### **L'équipe d'animation s'engage à :**

- Être à l'écoute des jeunes et à les accompagner dans le respect de chacun.
- Garantir un cadre sécurisant et bienveillant.
- Proposer des activités variées, adaptées à l'âge et aux besoins des jeunes.

## APPLICATION DU RÈGLEMENT ET SANCTIONS

L'équipe du Club est chargée de veiller au respect du présent règlement. Tout manquement aux règles peut entraîner une sanction, proportionnée à la gravité des faits et au comportement du jeune.

**Les sanctions peuvent être mises en œuvre de manière progressive :**

1. Rappel à l'ordre ou avertissement oral.
2. Échange avec le jeune et information des responsables légaux.
3. Sanction écrite pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

Selon la nature des faits, les sanctions suivantes peuvent être décidées :

- **Demande de réparation ou de remplacement du matériel détérioré.**
- **Exclusion temporaire ou définitive de l'accueil, sans remboursement de l'adhésion.**
- **Interdiction d'accès à la structure.**

**Droit de recours :**

Les familles disposent d'un droit de recours. En cas de désaccord, elles peuvent solliciter un entretien avec la direction afin d'échanger sur la situation et les décisions prises.

## MODIFICATIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT

**La Ville de Nandy se réserve le droit de modifier ce règlement** à tout moment. Son approbation est une condition obligatoire de l'adhésion, matérialisée par la signature du jeune et de son représentant légal.

Nandy le .....

Signature du responsable légal.

Signature du jeune.

## ANNEXE 1

### TARIFS PASS 2025-2026

Nombre d'adhésion d'une même famille	Du 01/07 au 31/06	Du 01/01 au 31/06
1	17.00 €	8.50 €
2	27.00 €	13.50 €
3	30.00 €	15.00 €
4	36.00 €	18.00 €
+4 et association	41.00 €	20.50 €

Exemple : Pour une famille de 4 enfants : 36 €/an (soit 9 €/enfant pour 1 an).

Le PASS couvre :

- L'accès illimité aux accueils ouverts,
- Les ateliers et sorties (hors participation aux frais).

### LES SORTIES

Types de sorties	Tarifs
A proximité sans transport avec droit d'entrée de moins de 10 €	3.00 €
A proximité avec transport et droit d'entrée de moins de 10 €	6.00 €
Avec transport et droit d'entrée > à 20 €	15.00 €

### LES ACTIVITÉS

Types d'activités	Tarifs
Séance sans intervenant extérieur	1.50 €
Séance avec intervenant extérieur	3.60 €

# ATOUT ÂGE

**Maison des Familles**  
**Le Club**  
**Ludothèque**

Rue du Stade - 77176 Nandy  
**Directrice: Mylène Cousin**  
01 60 63 62 93  
atoutage@nandy.fr



## **Maison des Familles**

Rue du Stade - 77176 Nandy

**Référente accueil : Farah Abderemane**

**Référente familles : Cécilia Cornaille-Puche**

**Animations collectives : Élisabeth D'Angola**

01 60 63 62 93 - 06 47 08 01 23

atoutage@nandy.fr



## **Le Club**

Avenue de Villemur - 77176 Nandy

**Référents jeunesse : Hanane Amakran  
et Hamza Nebti**

01 60 63 59 65 - 06 47 08 01 27

jeunesse@nandy.fr



## **Ludothèque**

Avenue de Villemur - 77176 Nandy

**Animateur : Glen Cornic**

01 60 63 92 68 - ludotheque@nandy.fr